



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le



ID : 033-213305428-20211204-2021360412-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	27/11/2021
En exercice	15	Date de la séance	04/12/2021
Présents	10	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle Polyvalente
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine		X	BEC Dominique
CARRIE Geneviève		X	MALARET Stéphane
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Geneviève CANO-DUMONT

N° 2021/36-0412 DÉLIBÉRATION PORTANT LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEI - LES PAPILLONS BLANCS DU LIBOURNAIS

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association des parents et Amis des personnes handicapées mentales Les Papillons Blancs du Libournais.

Vu la situation exceptionnelle vécue par les associations en raison de la pandémie en cours, monsieur le Maire propose d'attribuer une aide de ... euros.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'accorder le prêt de la salle polyvalente et du centre culturel gracieusement à l'association des parents et Amis des personnes handicapées mentales Les Papillons Blancs du Libournais.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le
ID : 033-213305428-20211204-2021360412-DE



- DEMANDE qu'un dossier de subvention complet soit déposé pour une étude au titre de l'année 2022.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 6 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Maire,
Dominique BEC

